

CAF DE PARIS

Votre aide au logement étudiant sur www.caf.fr

Vous êtes locataire, co-locataire, sous-locataire.

Vous résidez dans un appartement, une résidence universitaire, un foyer, un meublé, à l'hôtel, en chambre chez l'habitant.

Votre logement est en bon état d'entretien et vous disposez d'une surface minimale de 9 m² ou 16 m² si vous êtes deux.

Vous pouvez sans doute bénéficier d'une aide au logement pour diminuer vos charges de loyer.

En vous connectant sur www.caf.fr → Rubrique Etudiants, vous estimez le montant de votre aide au logement et vous saisissez directement en ligne votre dossier.

BON A SAVOIR

- Le montant de l'aide au logement dépend de vos ressources imposables perçues en France ou à l'étranger (celles de l'année 2008 pour calculer le montant de votre aide jusqu'en décembre 2010), de la nature du local occupé, et du montant du loyer principal ou forfaitaire.
- Les bourses attribuées sur critères sociaux ou dans le cadre d'ERASMUS ne sont pas imposables.
- En l'absence de revenus ou si derniers sont faibles, votre allocation sera calculée sur la base d'un forfait ressources variable selon votre situation.
- Pour les aides au logement, la Caf applique un délai maximum de 3 mois de rétroactivité de vos droits. Pour ne pas perdre le bénéfice de plusieurs mensualités, n'attendez pas pour saisir votre demande sur www.caf.fr.
- L'aide au logement n'est pas versée pour le mois d'emménagement (sauf pour certains logements conventionnés). Lors de votre départ, l'allocation ne sera payée que si le loyer est effectivement réglé jusqu'au dernier jour du mois concerné.
- Le montant de l'allocation logement est versé à terme échu le 5 du mois suivant.

PIECES JUSTIFICATIVES

- Lors de la saisie de votre dossier, la dernière page imprimée comporte votre numéro de demande sur internet et la liste des pièces justificatives à communiquer à votre Caf.

CHANGEMENT DE SITUATION

- Si vous déménagez, débutez une activité professionnelle, vivez en couple, etc. rappelez-vous, ce sont autant de changements que vous **devez immédiatement signaler** à votre Caisse. En oubliant de l'informer rapidement, vous risquez de devoir lui rembourser l'allocation qu'elle vous aura réglée à tort.

COMMENT CONTACTER LA CAF DE PARIS

PAR INTERNET www.caf.fr

En vous connectant sur www.caf.fr, vous pouvez estimer le montant de votre aide et SAISIR DIRECTEMENT EN LIGNE VOTRE DOSSIER

Par téléphone : 0 820 25 75 10 (0,112 € la 1^{re} mn + 0,09 € les mn suivantes) 24 h/24 – 7j/7

Dans nos accueils ouverts sans interruption du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

1^{er} Centre de Gestion Finlay : (*allocataires des 7^e, 8^e, 14^e, 15^e et 16^e arrondissements*)

50, rue du Docteur Finlay – BP 522 – 75724 PARIS cedex 15 – **Métro Duplex**

2^e Centre de Gestion Laumière : (*allocataires des 9^e, 10^e et 19^e arrondissements*)

67, avenue Jean Jaurès – 75956 PARIS cedex 19 – **Métro Laumière**

3^e Centre de Gestion Nationale : (*allocataires des 11^e, 12^e, 13^e et 20^e arrondissements*)

101, rue nationale – 75656 PARIS cedex 13 – **Métro Nationale ou Olympiades**

4^e Centre de Gestion Pot-de-Fer : (*allocataires des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e arrondissements*)

19, rue du Pot-de-Fer – PARIS 5^e – **Métro Place Monge**

adresse postale : Caf – 4^e Centre de Gestion Pot-de-Fer – BP 522 – 75724 PARIS cedex 15

5^e Centre de Gestion La Chapelle : (*allocataires des 17^e et 18^e arrondissements*)

47, rue de La Chapelle – 75872 PARIS cedex 18 – **Métro Marx Dormoy**

LES RENDEZ-VOUS DE LA RENTREE 2010

Des techniciens-conseil vous aident à saisir votre demande sur www.caf.fr et à constituer votre dossier.

9^e ESPACE RENTREE ETUDIANTS

Du mercredi 15 au mercredi 22 septembre 2010

de 10 h à 18 h

CROUS de PARIS

33, avenue Georges Bernanos – Paris 5^e

RER – Ligne B – Port Royal

CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

Du lundi 6 septembre au vendredi 10 décembre 2010

de 8 h 30 à 16 h 30

MAISON INTERNATIONALE

Salle NATHAN

21, boulevard Jourdan – Paris 14^e

RER – Ligne B et Tramway T2 – Cité Universitaire